



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 22 décembre 2020

CM 5408/1/20
REV 1

CODEC
CULT
AELE
EEE
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: enea.desideri@consilium.europa.eu
codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.77.58

Objet: Projet de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la décision n° 445/2014/UE instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 [2020/0179 (COD)]
Lancement d'une procédure écrite:
– Adoption de l'acte législatif
= Délai prolongé jusqu'au 22 décembre 2020 à 14 h 00 (heure de Bruxelles)

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 15 décembre 2020, de recourir à la procédure écrite, **les délégations qui n'ont pas encore notifié leurs réponses sont invitées à indiquer si elles** sont d'accord pour adopter le projet de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 445/2014/UE instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033, dont le texte figure dans le document PE-CONS 55/20.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses des **délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mardi 22 décembre 2020 à 14 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:
codecision.adoption@consilium.europa.eu.
